



ASSOCIATION  
À COMPÉTENCE  
ENVIRONNEMENTALE



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE- ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Lettre d'information aux associations n° 03





## Édito

Si la crise du Covid-19 a profondément questionné nos fonctionnements, elle met en exergue le rôle essentiel des associations dans la vie collective et dans le dialogue environnemental.

Cette crise a toutefois conduit certaines associations à mettre leurs activités en suspens avec des conséquences économiques et sociales. Au-delà des mesures générales telles que le prêt garanti par l'État et les aides exceptionnelles aux entreprises et aux associations employeuses et à leurs salariés, le Premier ministre a signé le 6 mai 2020 une circulaire rappelant l'engagement de l'État aux cotés des associations et facilitant le versement de subventions par l'allègement des règles d'attribution de ces subventions.

La DREAL PACA s'est fortement mobilisée dans ce sens, en maintenant la campagne de subvention annuelle à destination des associations œuvrant pour la protection de l'environnement malgré la période de confinement, en mettant en place une hotline téléphonique pour aider au dépôt numérique des demandes de subvention, permettant, ainsi, l'accélération du calendrier d'attribution des subventions.

Cette campagne de subvention de la DREAL a pour objectif de soutenir les associations favorisant le débat public ou contribuant à l'animation de réseaux associatifs et d'encourager les projets et initiatives en faveur de l'éducation en matière d'environnement et de développement (EEDD), sur des champs thématiques portés par le Ministère de la Transition Écologique et contribuant à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Pour faire face à la crise sanitaire et dynamiser la reprise des activités, l'État a, en outre, adopté un plan de relance #France Relance autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce plan prévoit de nombreuses mesures en faveur de la transition écologique des territoires et de l'adaptation aux effets du changement climatique telles que la rénovation énergétique, la protection de la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation des sols... Ces mesures ne pourront se réaliser sans l'appui des instances de gouvernance locales et l'expérience des associations à compétence environnementale.

Cette lettre présente le bilan de la campagne de subvention 2020 et une infographie des données issues des dernières campagnes de subvention, illustrant le partenariat entre la DREAL et les associations.

Corinne TOURASSE

## Sommaire

**La campagne de subvention 2020 à destination des associations à compétence environnementale**

**Infographie sur les campagnes de subvention Partenariat associatif**

### Zoom sur...

Le projet « Pour un événement sportif zéro déchet/ zéro gaspillage en Vaucluse » de l'association Union APARE-CME

Le projet « Production de vidéos pour valoriser l'économie circulaire en Pays d'Arles » de l'Association pour l'Éducation à l'Environnement et à la Citoyenneté du Pays d'Arles

Le projet « Les citoyens de la transition » du CPIE Côte Provençale

### Veille juridique

Circulaire du 6 mai 2020  
Plan #France Relance

### Liens utiles

Associations et coronavirus : l'État vous accompagne

#Covid-19 : Quels impacts sur votre association ?

Enquêtes #Covid-19

# La campagne de subvention 2020 à destination des associations à compétence environnementale

La DREAL PACA entretient un partenariat pérenne avec le tissu associatif territorial, véritable force de propositions et acteur à part entière dans la mise en œuvre des politiques publiques environnementales. La campagne de subvention Partenariat associatif de la DREAL est l'un des moyens d'accéder aux financements de l'État pour les associations favorisant le débat public, contribuant à l'animation de réseaux associatifs et/ou mettant en œuvre des projets en faveur de l'information des citoyens sur les champs de l'environnement et du développement durable et à leur participation à un débat public ouvert et de qualité dans le domaine de l'environnement.

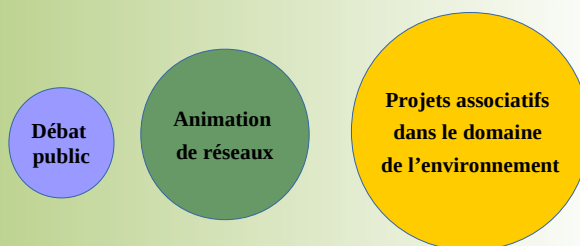
Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, cette campagne se déroule de manière dématérialisée via la plate-forme interministérielle « Le compte Asso » depuis 3 ans.



La campagne 2020 s'est déroulée du 23 mars au 7 avril avec un focus particulier sur les projets associatifs dans les domaines de l'économie circulaire et la gestion des déchets (ODD 8 et 12).

Sur les 48 projets déposés :

- 2 demandes de subvention au titre du débat public
- 7 demandes au titre de l'animation de réseau(x)
- 39 projets associatifs dans le domaine de l'environnement concourant à l'information et la participation des citoyens



Ont été attribués :

- 5 000 € au titre du débat public
- 40 500 € au titre de l'animation de réseaux
- 65 730 € pour 15 projets associatifs retenus pour une subvention individuelle allant 1 000 € à 8 000 €

## Modalités d'attribution des subventions aux projets associatifs

Une première phase d'analyse d'éligibilité administrative et technique a permis de retenir 27 des 39 dossiers candidats. Ces 27 dossiers ont été présentés à la commission interne Associations de la DREAL en date du 17 juillet, qui s'est prononcée sur la base des critères de sélection suivants :

- Pertinence du projet / thématiques
- Moyens pédagogiques mis en œuvre
- Nombre de personnes ciblées
- Public(s) concerné(s)
- Co-financement
- Transversalité du projet
- Projet dépassant le stade d'information et sensibilisation
- Caractère innovant et reproductible du projet
- Adéquation entre le budget et l'action envisagée
- Méthode d'évaluation et qualité du suivi
- Valorisation envisagée du projet

La commission a décidé d'attribuer des subventions à 15 projets.

## Nature des projets

De nombreux projets accompagnent le public scolaire dans la transition écologique en proposant aux élèves et à l'établissement un projet global de l'apprentissage du zéro déchet, de l'alimentation durable au travers d'un état des lieux, d'ateliers ludiques, etc. permettant de devenir l'éco-citoyen de demain.

Quelques associations œuvrent plus spécifiquement dans le domaine du compostage en l'abordant de manière différente en travaillant, au sein d'un quartier avec un public familial pour développer un site de compostage ou avec la mairie et le personnel de cuisine scolaire pour mettre en place une filière de retraitement sous la forme d'une plate-forme de compostage.

L'information des citoyens sur les champs de l'environnement, du développement durable et de la démocratie participative :

- vise un public cible varié : partenariat avec des clubs sportifs afin de modifier leurs pratiques écologiques lors de l'organisation de manifestations sportives ; rencontres d'éco-citoyens engagés pouvant impulser une dynamique de transition écologique dans leur sphère professionnelle
- est effectuée au travers de méthodes de sensibilisation créatives : ateliers compost théâtralisés pour une sensibilisation ludique à la pratique du compostage ; réalisation de supports multimédias par les citoyens valorisant les initiatives d'économie circulaire

# Infographie sur les campagnes de subventions de la DREAL

La DREAL a globalement maintenu le montant total de subventions attribuées au cours des dernières années malgré des restrictions budgétaires.

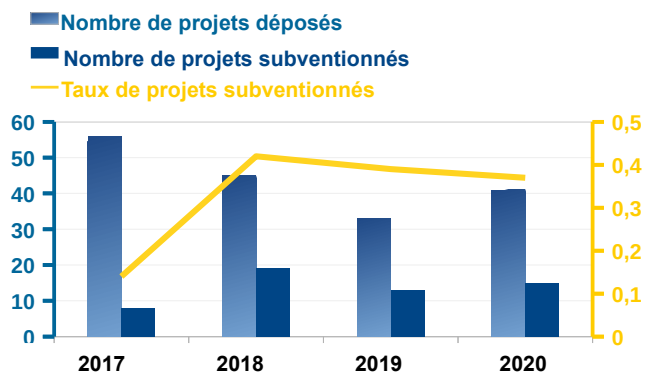
Elle s'est toutefois attachée à recentrer la campagne de subvention vers les associations à forte compétence environnementale et les projets orientés vers des publics cibles différenciés et des problématiques environnementales prioritaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Concrètement, cela s'est traduit par un plus grand nombre de dossiers de demandes de subvention en phase avec les attentes de la DREAL et une augmentation du taux de subvention de la DREAL, pour un meilleur soutien des associations.

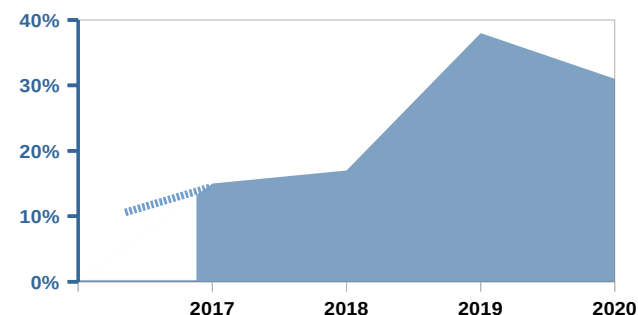
Le montant de subvention accordé par projet est en moyenne de 4000€ et compris entre 500€ et 8000€.

Au cours des dernières années, la DREAL a soutenu des projets qui contribuent à la préservation de la biodiversité et/ou à la transition écologique, en particulier via l'économie circulaire et la gestion des déchets. Elle a veillé à leur adaptation aux enjeux régionaux.

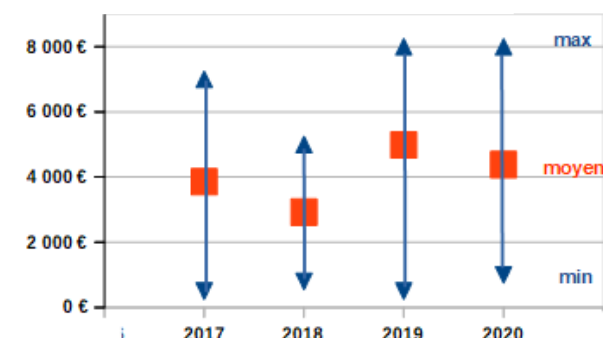
## Evolution du nombre et taux de projets subventionnés



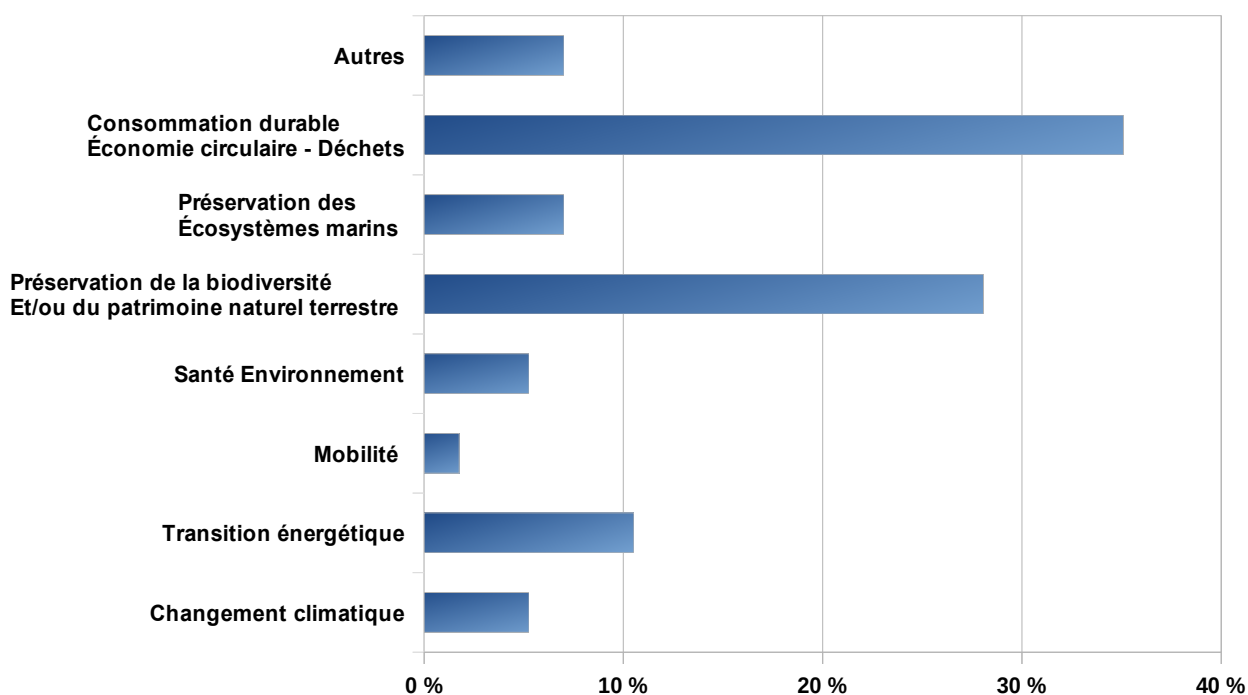
## Taux moyen de subventionnement des projets



## Montant de subvention des projets



## Répartition des projets subventionnés par thème principal



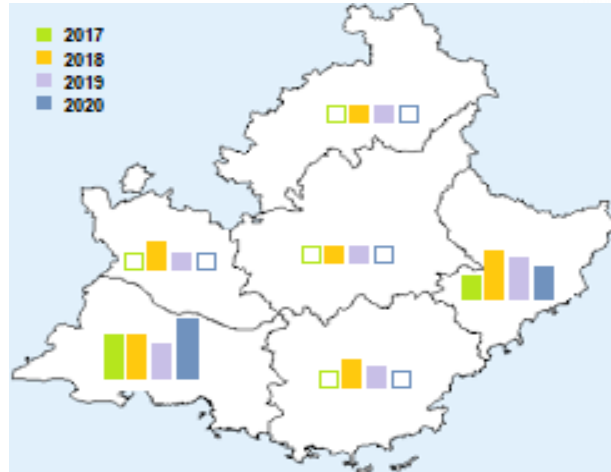
## Cibles des projets subventionnés



- Grand public
- Publics prioritaires / sensibles
- Scolaires
- Entreprises / Commerces / Salariés
- Associations / Bénévoles / Animateurs
- Autres

La DREAL soutient les projets au titre du partenariat associatif vers tout type de public ; elle vise donc un public diversifié tant d'un point de vue social qu'économique et démographique.

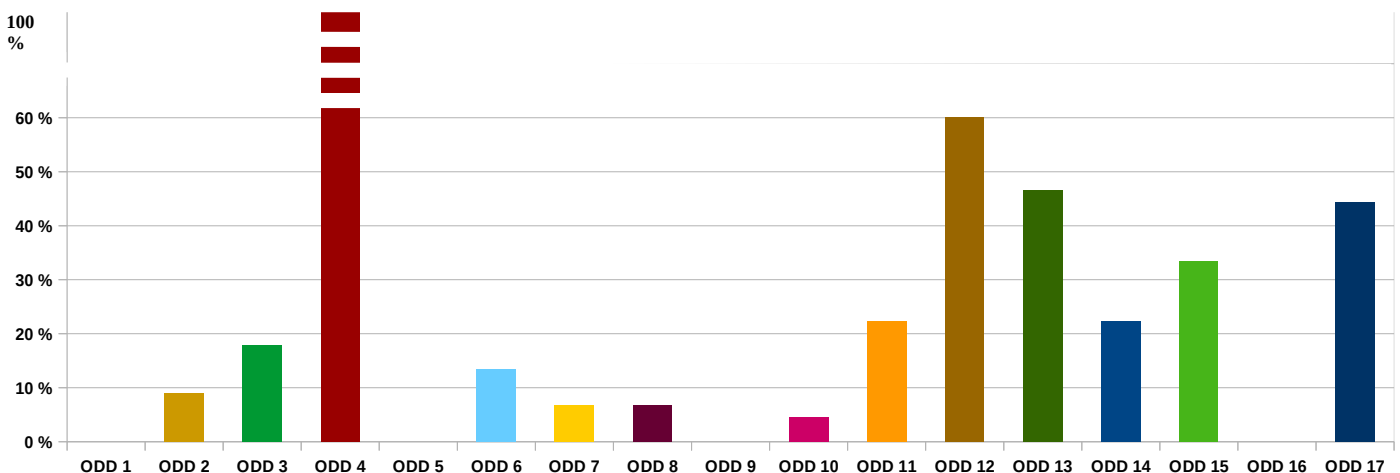
## Répartition géographique des projets subventionnés



La DREAL soutient les projets sur l'ensemble du périmètre régional, avec l'objectif de sensibiliser / former les citoyens. L'analyse des données montre toutefois une forte prévalence de projets au sein des départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes.

Par leur action, les associations subventionnées contribuent globalement à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030. Logiquement, les objectifs transversaux sur l'«Éducation de Qualité» (ODD4) et les « Partenariats pour la réalisation des objectifs » (ODD17) sont majoritaires, suivis des objectifs portés par le Ministère de la transition écologique comme la consommation et production responsable (ODD12), les mesures de lutte contre le changement climatique (ODD13) ou encore la préservation de la biodiversité terrestre (ODD15).

## Répartition des subventions par Objectif de Développement Durable



## Zoom sur ...

### Le projet « Pour un événement sportif zéro déchet/ zéro gaspillage en Vaucluse » de l'association Union APARE-CME

En allant à la rencontre des associations sportives, Union APARE-CME propose une déclinaison originale de l'EEDD et de la gestion des déchets.



L'association s'attaque à un enjeu majeur de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, la réduction des macrodéchets plastiques, sources de pollutions terrestres et marines. Elle se donne pour objectifs de réduire la production de déchets, de sensibiliser les clubs sportifs, ses adhérents et les habitants du territoire aux actions écoresponsables en modifiant leurs pratiques de gestion des déchets au quotidien.

Le projet propose d'accompagner les organisateurs de manifestations sportives en réalisant un diagnostic de leurs pratiques et en suggérant la mise en place d'alternatives telles que la vaisselle réutilisable, l'approvisionnement en produits locaux et de saison, le tri des déchets... Cette action est complétée par des ateliers de sensibilisation réalisés au cours de la manifestation auprès des sportifs et de leurs familles.

### Le projet « Production de vidéos pour valoriser l'économie circulaire en Pays d'Arles » de l'Association pour l'Éducation à l'Environnement et à la Citoyenneté du Pays d'Arles

Ce projet, réalisé en partenariat avec l'association TNTB (Les amis de T'es In Tes Bat) consiste à organiser la réalisation de vidéos par des citoyens afin d'aborder de manière ludique et de valoriser les initiatives d'économie circulaire sur le Pays d'Arles. Le citoyen est ainsi placé au cœur du projet.

L'objectif est de faciliter la compréhension des enjeux par des regards croisés sur l'économie circulaire et les déchets, de valoriser les initiatives locales et de favoriser la participation des citoyens au débat public sur les questions relatives à la transition écologique.

Les actions suivantes seront notamment mises en lumière :

- le contrat de transition écologique porté par le PETR du Pays d'Arles
  - des projets d'économie circulaire portés par des entreprises et associations
  - le projet d'accompagnement des entreprises vers une démarche zéro plastique sur le Pays d'Arles conduit par le CPIE, etc.
- Les médias réalisés seront diffusés sur le média citoyen du CPIE.



### Le projet « Les citoyens de la transition » du CPIE Côte Provençale

Le CPIE Côte Provençale s'intéresse au pouvoir d'action d'un individu dans sa sphère professionnelle et à sa capacité de sensibiliser ses collègues à la transition écologique.

L'association va à la rencontre de citoyens engagés dans une démarche écoresponsable dans leur sphère privée et transférant leurs pratiques à la sphère professionnelle par la mise en œuvre d'initiatives sur leur lieu de travail.

L'objectif est d'accompagner ces porteurs d'initiatives en proposant de les mettre en réseau et de valoriser leurs projets dans le monde de l'entreprise et auprès du grand public.

Ces initiatives, en lien avec la transition écologique, pourront porter aussi bien sur la mobilité douce, la préservation de la biodiversité, la consommation responsable que sur la gestion des déchets.



## Veille juridique

### Circulaire du 6 mai 2020

La circulaire du 6 mai 2020 prévoit des mesures d'adaptation des règles de procédures et d'exécution des subventions publiques attribuées aux associations pendant la crise sanitaire.

**En savoir plus**

### Plan de relance

Afin de redresser l'économie française, un Plan de relance exceptionnel est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Ce Plan propose des mesures concrètes et à destination de tous.

**En savoir plus**

## Liens utiles

### Associations et coronavirus : l'État vous accompagne

<https://www.associations.gouv.fr/covid.html>

### #Covid-19 : Quels impacts sur votre association ?

[https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/covid-r\\_s-9\\_avril\\_2020.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/covid-r_s-9_avril_2020.pdf)

### Enquête #Covid-19 : Où en sont les associations après le déconfinement ?

**Synthèse de l'enquête**

**Chiffres clés**